



CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE LA FORMATION

Horaires

Les jours & horaires de formation sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, hors périodes de congés.

Toutefois en fonction des impératifs de l'entreprise, des aménagements horaires peuvent être envisagés.

Le calendrier et les horaires des stages sont fournis à l'entreprise afin d'informer les stagiaires et veiller au respect des horaires.

Absence

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire ou son entreprise doivent avertir Adenatis dans les meilleurs délais.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter durant les heures de formation au stage, sauf circonstances exceptionnelles. Toute absence sera notifiée au responsable de l'entreprise ou à la personne représentante. Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires.

Protection des supports mis à disposition des stagiaires.

Selon la législation la duplication des logiciels, des vidéos, et autres supports liés à la dispense de la formation, sont interdits.

Supports électroniques de sauvegarde

Le stagiaire peut se munir d'une clé USB pour sauvegarder des exercices réalisés par ses soins durant la formation. Il peut aussi être amené à insérer dans nos ordinateurs un contenu issu d'un support type Clé USB.

Dans les deux cas le stagiaire s'engage à utiliser un support sain sans risque d'introduire des logiciels malveillants.

Copyright

Toute utilisation d'images, de polices de caractère ou de sources documentaires, devra être libre de droits d'utilisation notamment à des fins commerciales.

Responsabilité civile et assurance

Adenatis a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses intervenants.

Cette garantie ne saurait toutefois dégager l'entreprise du salarié ou l'organisme chargé du stagiaire, de sa responsabilité en tant que commettant. L'entreprise ou l'organisme a donc intérêt à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

Les stagiaires sont responsables du matériel mis à leur disposition. Tout matériel endommagé, sera réparé aux frais des stagiaires ou de leurs entreprises. Les dommages matériels ou corporels causés à des tiers relèvent de l'entière responsabilité des stagiaires ou de leurs commettants.

Annulation ou report du fait de l'entreprise

L'annulation ou le report du fait de l'entreprise, jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de chaque session de formation, donnera lieu à une facturation de 100 euros HT pour frais de gestion.

Passé ce délai, Adenatis se réserve le droit de facturer 50% du prix. Le remplacement de la personne ayant reporté ou annulé sa participation est accepté par Adenatis.

Annulation ou report du fait de l'organisme

Notre organisme se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre une bonne conduite pédagogique. Adenatis informera dans ce cas l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Inscription

A l'inscription nous fournissons le programme, ses objectifs, les méthodes pédagogiques. Nous vous indiquons la disponibilité des places.

Confirmation de l'inscription : une option devra être confirmée au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation, en nous retournant le devis accepté ou le bon de commande. Le bulletin d'inscription par messagerie électronique devra être confirmé par un bon de commande avec signature du responsable et cachet de l'entreprise.

Merci de faire apparaître l'adresse de facturation, le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter pour le suivi administratif de l'inscription.

Tarifs

Nos tarifs de formations sont hors taxes et la tva n'est pas applicable.

Adenatis se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs de formation sans aucun avis préalable.

Toutefois si une formation est déjà confirmée au client le tarif demeure inchangé.

Conditions & modalités de règlement

Pour les nouveaux clients, un acompte de 50% sera réclamé à la signature du devis, bon de commande ou convention de formation. Le solde à régler au démarrage du stage.

Pour les clients habituels, le règlement intégral de la formation devra nous parvenir au plus tard pour le dernier jour du stage. Une attestation de stage ou un relevé de présence sera remis au stagiaire ou adressé directement à l'entreprise.

Le règlement de la formation est à adresser par chèque à l'ordre de **Denis Surget Formation Adenatis**.

Prise en charge par un OPCA

La prise en charge du stage par un OPCA doit être indiquée sur le bulletin d'inscription. Elle doit être faite par l'entreprise avant le démarrage du stage. Pour une prise en charge partielle du stage par l'OPCA, la différence de tarif est facturée directement à l'entreprise. En cas d'absence de prise en charge du stage par l'OPCA avant le démarrage, la formation est facturée en totalité à l'entreprise.

Litige

En cas de litige, seul les tribunaux de Rouen sont compétents.